

## Arrêté du 2 avril 1981 relatif aux conditions de fonctionnement des écoles d'infirmiers

02/04/1981

Ce texte a été abrogé par l'arrêté du 30 mars 1992 relatif aux conditions de fonctionnement des centres de formation en soins infirmiers, lui-même abrogé par l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier.

**Consulter ici** l'arrêté du 2 avril 1981 relatif aux conditions de fonctionnement des écoles d'infirmiers